

Résolution adoptée à la séance plénière du 12 janvier 2021

Construire la Francophonie contemporaine avec les citoyennes et les citoyens

Déclaration du groupe de l'Artisanat

La situation du monde – avec les multiples mouvements terroristes de déstabilisation qui s'abattent sur le continent africain – nous montre combien la francophonie, même si elle vient de fêter ses 50 ans, reste contemporaine à travers les valeurs qu'elle porte de démocratie et d'État de droit.

Et, à l'heure où une crise sanitaire mondiale vient fragiliser davantage encore les populations les plus pauvres, la francophonie offre également un espace favorable aux coopérations renforcées.

Que ce soit en matière économique ou d'éducation, les partenariats entre pays francophones vont en effet nécessiter des efforts soutenus en faveur du développement solidaire.

Comme le souligne la résolution, les enjeux actuels doivent conduire à resserrer plus encore les liens de la communauté francophone, en s'appuyant sur les autorités publiques comme sur les sociétés civiles, et sur la jeunesse notamment.

À cet égard, les chambres de métiers engagées auprès de pays d'Afrique francophone depuis une quinzaine d'années dans des actions de compagnonnage artisanal ou de formation des jeunes (et des jeunes filles en particulier) devraient continuer à s'impliquer dans ces démarches de coopération visant à promouvoir l'entrepreneuriat, en lien avec les réseaux consulaires locaux.

Toutefois, l'efficacité de telles interventions de terrain exige un contexte local suffisamment stable.

Aussi, comme le souligne la résolution, il s'avère crucial, dans la période actuelle, de maintenir le cap au sein de l'espace francophone, pour porter la voix des valeurs de la démocratie et du respect de l'État de droit.

Le groupe de l'artisanat a voté cette résolution